

Jour de deuil

Projet des écoles de la
Colombie-Britannique



Script d'annonces journalières diffusées le matin – À lire par des élèves
qui se portent volontaires

(1^{re} journée)

Savez-vous que 1 000 personnes, en moyenne, meurent chaque année au Canada d'accident de travail ou de maladie liée au travail? Savez-vous que les jeunes travailleurs forment le groupe le plus à risque dans ces accidents.

Le 28 avril est le Jour de deuil national pour les travailleurs tués et blessés au travail. C'est un jour de reconnaissance et de commémoration que nous observons pour tous ceux qui ont perdu la vie en essayant simplement de subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille.

Un grand nombre d'élèves de cette école ont des emplois à temps partiel, et nous aurons tous, un jour, des carrières à plein temps. En tant que jeunes travailleurs, nous devrions nous protéger contre les risques du lieu de travail en connaissant et les mesures de sécurité au travail, et nos droits. Attention! Nous avons tous le droit de refuser un travail dangereux.

La semaine prochaine, le vendredi 28 avril, souvenez-vous de ceux qui ont été blessés ou qui ont perdu la vie au travail. *Veillez observer le deuil, mais ne faites pas partie du nombre des victimes. Assurez votre sécurité au travail.*

Jour de deuil

Projet des écoles de la
Colombie-Britannique



(2^e journée),

En moyenne 150 travailleurs meurent chaque année en Colombie-Britannique d'accidents de travail.

Le 28 avril est le Jour de deuil national pour les travailleurs tués et blessés au travail. C'est un jour de reconnaissance et de commémoration que nous observons pour tous ceux qui ont perdu la vie en essayant simplement de subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille.

Les jeunes et les nouveaux travailleurs courent un plus grand risque de souffrir de blessure au travail que tout autre groupe. Savez-vous qu'en Colombie-Britannique, une moyenne de 28 jeunes travailleurs sont blessés au travail chaque jour? ou que chaque semaine, sept jeunes travailleurs sont frappés d'incapacité permanente au travail en Colombie-Britannique?

Un grand nombre d'élèves de cette école ont des emplois à temps partiel, et nous aurons tous, un jour, des carrières à plein temps. En tant que jeunes travailleurs, nous devrions nous protéger contre les risques présentés par le lieu de travail en sachant les mesures à suivre en matière de sécurité au travail et en connaissant nos droits. Attention! Nous avons tous le droit de refuser un travail dangereux.

Cette semaine, le vendredi 28 avril, souvenez-vous de ceux qui ont souffert des blessures ou qui ont perdu la vie au travail. *Veillez observer leur deuil, mais ne faites pas partie du nombre des victimes. Assurez votre sécurité au travail.*

Jour de deuil

Projet des écoles de la
Colombie-Britannique



(3^e journée)

En moyenne, trois ou quatre travailleurs meurent chaque année au Canada d'accident du travail. Trois ou quatre familles qui ont dit ce matin-là au revoir à ceux qu'ils aimaient quand ils sont partis au travail ne pourront plus jamais les accueillir à leur retour en fin de journée.

Ce vendredi 28 avril est le Jour de deuil national pour les travailleurs tués et blessés au travail. C'est un jour qui nous observons en reconnaissance et en commémoration de tous ceux qui ont perdu la vie en essayant simplement de subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille.

Un grand nombre d'élèves de cette école ont des emplois à temps partiel, et nous aurons tous, un jour, des carrières à plein temps. Statistiquement, de jeunes travailleurs, comme nous, sont les plus à risque d'accidents de travail. Ne devenez pas une statistique : insistez pour obtenir une formation en matière de sécurité, utilisez l'équipement de sécurité au travail, et exercez constamment votre droit de refuser un travail dangereux.

Le vendredi 28 avril, souvenez-vous de ceux qui ont été blessés ou qui ont perdu la vie au travail. *Veillez observer le deuil, mais ne faites pas partie du nombre des victimes. Assurez votre sécurité au travail.*

Jour de deuil

Projet des écoles de la
Colombie-Britannique



(4^e journée)

En 2015, 6 678 jeunes travailleurs ont souffert de blessures au travail en Colombie-Britannique. Les jeunes travailleurs représentent un tiers du nombre total de victimes en Colombie-Britannique.

Ce vendredi 28 avril est le Jour de deuil national pour les travailleurs tués et blessés au travail. C'est un jour de reconnaissance et de commémoration que nous observons pour tous ceux qui ont perdu la vie en essayant simplement de subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille.

Un grand nombre d'élèves de cette école ont des emplois à temps partiel, et nous aurons tous, un jour, des carrières à plein temps. En tant que jeunes travailleurs, nous devrions nous protéger contre les dangers du lieu de travail en connaissant et les mesures de sécurité au travail et nos droits. Attention! Nous avons tous le droit de refuser un travail dangereux.

Le vendredi 28 avril, souvenez-vous de ceux qui ont souffert de blessures ou qui ont perdu la vie au travail. *Veillez observer le deuil, mais ne faites pas partie du nombre des victimes. Assurez votre sécurité au travail.*

Jour de deuil

Projet des écoles de la
Colombie-Britannique



(5^e journée)

Savez-vous que les jeunes travailleurs courent un très grand risque d'être victimes de blessures de travail? Les jeunes travailleurs de sexe masculin, en particulier, ont 48 % plus de chances de souffrir de blessures que l'ensemble de la population active.

Demain, le 28 avril est le Jour de deuil national pour les travailleurs tués et blessés au travail. C'est un jour de reconnaissance et de commémoration que nous observons pour tous ceux qui ont perdu la vie en essayant simplement de subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille.

Un grand nombre d'élèves de cette école ont des emplois à temps partiel, et nous aurons tous, un jour, des carrières à plein temps. En tant que jeunes travailleurs, nous devrions nous protéger contre les dangers du lieu de travail en connaissant et les mesures de sécurité au travail et nos droits. Attention! Nous avons tous le droit de refuser un travail dangereux.

Demain, le vendredi 28 avril, souvenez-vous de ceux qui ont souffert de blessures ou qui ont perdu la vie au travail. *Veillez observer le deuil, mais ne faites pas partie du nombre des victimes. Assurez votre sécurité au travail.*